Vaccin à haute dose contre la grippe saisonnière pour les personnes de 65 ans et plus

Santé publique — Fiche d'information

À titre de l'une des plus importantes réalisations dans le domaine de la santé publique, l'immunisation permet de circonscrire et d'éliminer la propagation des infections et des maladies. Les vaccins aident le système immunitaire à reconnaître et à combattre les bactéries et les virus qui causent des maladies.

Qu'est-ce que la grippe saisonnière?

La grippe saisonnière est une infection respiratoire causée par un virus. Les personnes qui attrapent la grippe ne montrent pas nécessairement de symptômes, mais peuvent malgré tout transmettre le virus aux autres. La grippe peut ressembler à d'autres virus respiratoires ou à un rhume normal. Cependant, les signes et les symptômes de la grippe sont généralement plus graves que ceux du rhume. Ces symptômes peuvent inclure une fièvre élevée soudaine, des courbatures, de la fatigue extrême, un mal de gorge et une toux sèche. La nausée et les maux d'estomac peuvent aussi survenir, particulièrement chez les jeunes enfants.

La grippe peut être une affection grave et parfois mortelle chez les adultes plus âgés, car leur système immunitaire diminue progressivement sa capacité à combattre les infections. Une forte grippe peut entraîner des séjours prolongés à l'hôpital et des décès à la suite d'une pneumonie ou d'une crise cardiaque. Les personnes qui se remettent d'une forte grippe sont moins en mesure de faire leurs activités quotidiennes, comme aller à l'épicerie et marcher

La grippe peut se transmettre facilement d'une personne à une autre par la toux, les éternuements ou le partage d'aliments ou de boissons. Il est aussi possible d'attraper la grippe en portant les mains à la bouche, aux yeux ou au nez, après avoir touché des objets contaminés par le virus. C'est pourquoi il est important de se couvrir le nez et la bouche avec l'avant-bras pour tousser ou éternuer. Il faut aussi éviter de se toucher le visage et se laver souvent les mains. Le lavage des mains peut être fait avec de l'eau et du savon ou à l'aide d'un désinfectant pour les mains à base d'alcool, surtout après avoir toussé ou éternué.

La saison de la grippe a lieu chaque année. Au Manitoba, elle commence généralement à l'automne et dure jusqu'au printemps. Pour votre protection, vous devriez vous faire vacciner contre la grippe tôt à l'automne avant que la grippe se mette à circuler au Manitoba.

Qu'est-ce que le vaccin à haute dose contre la grippe et en quoi est-il différent du vaccin à dose standard?

Chaque année, les chercheurs surveillent la propagation de la grippe dans le monde. Ils utilisent ces données pour prédire quelles souches de la grippe risquent de rendre le plus grand nombre de personnes malades au cours de la prochaine saison de la grippe. Ces souches sont ensuite introduites dans le vaccin contre la grippe pour cette année-là. Par conséquent, le vaccin peut varier d'une année à l'autre. Pour cette raison, et parce que la protection offerte par le vaccin diminue au fil du temps, il est important de se faire vacciner contre la grippe chaque année.

Le vaccin antigrippal ne protège pas contre d'autres infections virales ou bactériennes, y compris des maladies comme le rhume, la grippe intestinale ou d'autres affections respiratoires, dont la COVID-19.

Le Manitoba offre actuellement aux adultes plus âgés un vaccin à dose standard et un vaccin à haute dose contre la grippe. Ce vaccin est administré par injection (à l'aide d'une seringue). Aucun de ces deux vaccins ne contient de virus vivant. Ils peuvent fournir une protection contre quatre souches du virus de la grippe considérées comme pouvant causer le plus de cas de la grippe.

Le vaccin à haute dose contient quatre fois plus de protéines du virus de l'influenza (ou antigènes). L'antigène est la composante du vaccin qui aide le corps à acquérir une immunité. Le vaccin à haute dose contre la grippe est sécuritaire et efficace, tout en produisant une réponse immunitaire plus forte que la dose standard. Ce fait est important pour les personnes de 65 ans et plus, dont la réponse immunitaire n'est généralement pas aussi élevée que celle des personnes de moins de 65 ans.

Pourquoi les personnes de 65 ans et plus devraient-elles recevoir le vaccin à haute dose contre la grippe?

Le système immunitaire humain s'affaiblit avec l'âge, ce qui se traduit également par une réponse immunitaire plus faible au vaccin antigrippal à dose standard. Les quantités plus élevées de protéines du virus de la grippe (antigènes) dans le vaccin à haute dose contre la grippe peuvent renforcer la réponse immunitaire contre la grippe chez les adultes plus âgés, offrant ainsi un niveau de protection supérieur contre la forte grippe et ses complications. On recommande aux Manitobaines et Manitobains âgés de 65 ans et plus de recevoir chaque année un vaccin à haute dose contre la grippe. Le vaccin est offert gratuitement.



Vaccin à haute dose contre la grippe saisonnière pour les personnes de 65 ans et plus

Vous devriez vous faire vacciner tôt à l'automne avant que la grippe se mette à circuler.

Qui ne devrait PAS recevoir le vaccin à haute dose contre la grippe?

Les personnes suivantes ne devraient pas se faire vacciner contre la grippe :

- Toute personne ayant eu une réaction allergique grave à une dose précédente d'un vaccin antigrippal.
- Toute personne ayant eu une réaction allergique grave à un ingrédient d'un vaccin antigrippal (sauf les œufs).
- Toute personne ayant présenté le syndrome de Guillain-Barré dans les six semaines suivant l'administration d'un vaccin antigrippal.

Pour connaître la liste détaillée des ingrédients d'un vaccin, veuillez consulter la monographie de produit du fabricant du vaccin (voir le lien ci-dessous). Vous pouvez également consulter votre fournisseur de soins de santé ou la personne qui administre le vaccin.

Le vaccin antigrippal à haute dose est approuvé pour les personnes âgées de 65 ans et plus. Les personnes de moins de 65 ans ne devraient pas recevoir le vaccin à haute dose; elles doivent plutôt recevoir le vaccin antigrippal standard.

Quels sont les effets secondaires possibles du vaccin à haute dose contre la grippe?

Santé Canada approuve les vaccins après un examen de leur qualité et de leur sécurité.

Le vaccin antigrippal à haute dose contient plus de protéines du virus de la grippe (antigènes) que le vaccin standard et peut donc causer davantage de douleur, de rougeur ou d'enflure à l'endroit où le vaccin a été administré. Toutefois, ces symptômes sont légers et temporaires. Certaines personnes peuvent aussi avoir de la fièvre ou un mal de tête, ou ressentir de la fatigue. De l'acétaminophène (Tylenol^{MD}) peut être administré pour soulager la fièvre et la douleur.

Il est important de rester pendant 15 minutes à la clinique après avoir reçu un vaccin, car il existe une très faible possibilité qu'une réaction allergique grave se produise. Ces réactions peuvent comprendre de l'urticaire, des difficultés respiratoires ou une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. Si ces symptômes se manifestent, consultez immédiatement un médecin.

Signalez tout effet secondaire grave ou inattendu à un fournisseur de soins de santé.

Votre dossier de protection

Tous les vaccins que vous recevez sont enregistrés dans le registre d'immunisation provincial. Ce registre :

- permet à votre fournisseur de soins de santé de savoir quels sont les vaccins que votre enfant ou vous-même avez reçus ou avez besoin de recevoir;
- peut servir à produire des fiches d'immunisation, ainsi qu'à vous avertir ou à avertir votre fournisseur de soins de santé si vous avez manqué une immunisation;
- permet au ministère de la Santé, des Aînés et des Soins de longue durée et aux responsables de la santé publique de surveiller l'efficacité des vaccins pour la prévention des maladies.

Vous pouvez obtenir une copie de votre fiche d'immunisation par la poste en remplissant un formulaire en ligne, à l'adresse forms.gov.mb.ca/immunization-update-request/index.fr.html. Vous pouvez aussi l'obtenir:

- en communiquant avec le bureau de la santé publique de votre région;
- en demandant au personnel de votre clinique ou de votre cabinet de médecin s'il peut vous la fournir;
- en la demandant à votre poste de soins infirmiers ou à votre centre de santé.

Pour obtenir une liste des bureaux de la santé publique, consultez la page manitoba.ca/health/publichealth/offices.fr. html.

La Loi sur les renseignements médicaux personnels protège vos renseignements et ceux de vos enfants. Vous pouvez demander que vos renseignements médicaux personnels et ceux de vos enfants ne soient pas visibles pour les fournisseurs de soins de santé. Pour en savoir plus, consultez la page manitoba.ca/health/publichealth/surveillance/phims.fr.html ou contactez le bureau de la santé publique de votre région.

Pour en savoir plus sur la grippe ou le vaccin contre la grippe :

- adressez-vous à votre fournisseur de soins de santé;
- téléphonez à Health Links Info Santé au 204 788-8200 à Winnipeg ou (sans frais) au 1 888 315-9257 ailleurs au Manitoba;
- consultez les sites Web suivants :

Site Web du gouvernement du Manitoba sur la grippe saisonnière:

manitoba.ca/health/flu/index.fr.html

Fiche d'information de la santé publique sur le vaccin contre la grippe saisonnière :

manitoba.ca/health/flu/index.fr.html

Site Web de Santé Canada sur la grippe saisonnière: canada.ca/en/public-health/services/diseases/flu-influenza. html

Les liens vers les monographies de produit pour tous les vaccins contre la grippe saisonnière offerts au Manitoba se trouvent à l'adresse suivante :

manitoba.ca/health/flu/index.fr.html